



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Rodez, le 6 juillet 2023

**Sécurité**

Le préfet de l'Aveyron a pris un arrêté pour interdire temporairement les produits incendiaires et les artifices pyrotechniques.

Sont interdits, sur l'ensemble du département, jusqu'au 17 juillet 8h00 :

- la distribution, la vente, l'achat, le transport, la détention et l'utilisation de carburants dans tout récipient transportable,
- la distribution, la vente, l'achat, le transport, la détention et l'utilisation, sans motif légitime, d'acide et de substances ou produits incendiaires permettant de commettre les infractions définies par l'article 322-3 du code pénal ainsi que d'éléments ou substances destinés à entrer dans la composition de produits ou engins explosifs,
- l'achat, la détention et l'utilisation d'artifices pyrotechniques par les particuliers sur la voie publique.

**Contacts presse**

**Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

